

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

Séance du 21 janvier 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. CC/13/01/01/NS.-

ORDRE DU JOUR :

1. Budget 2013 – Vote d'un deuxième douzième provisoire.-

Sont présents : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu qu'il n'est pas possible de voter le budget 2013 dans les délais prévus à l'article L132-2 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation ;

Attendu qu'un premier douzième a déjà été voté au Conseil communal du 26 novembre 2012 ;

Attendu qu'il est nécessaire que l'Administration communale puisse engager et régler les dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie normale des services ;

DECIDE à l'unanimité ;

- l'autorisation de pouvoir disposer d'un deuxième douzième provisoire des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2012 pour engager les dépenses strictement obligatoires.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,